

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 25/05/2026
Reçu en préfecture le 25/05/2026
Publié le 25/05/2026
ID : 089-200039642-20260519-51_2026-DE

<p>DEPARTEMENT DE L'YONNE</p>	<p>Le dix-neuf mai deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH.</p>
<p>ARRONDISSEMENT D'AVALLON</p>	<p>Étaient présents : <i>Aisy-Sur-Armançon</i> : M DEZE Nicolas, <i>Ancy-Le-Franc</i> : M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, M. ROBETTE Jacques, <i>Ancy-Le-Libre</i> : M PRIMARD Laurent, <i>Argentenay</i> : Mme TRONEL Catherine, <i>Argenteuil-Sur-Armançon</i> : Mme LEBRETON Laure, <i>Arthonnay</i> : Mme ROUSSEAU Josiane, <i>Baon</i> : M GONZALEZ Rémi <i>Bernouil</i> : M FORGEOT Gilles, <i>Cheney</i> : M. CALONNE Marc, <i>Collan</i> : Mme GIBIER Pierrette, <i>Cruzy-Le-Châtel</i> : M. DURAND Thierry</p>
<p>COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE</p>	<p><i>Dannemoine</i> : M CROUZET Pierre-Louis <i>Epineuil</i> : Mme VEYRAT DAL DEGAN Julie, <i>Flogny La Chapelle</i> : M. MANSANTI Franck, M DENOMBRET Jean-Marie, Mme BOURIQUET Audrey, <i>Fulvy</i> : Mme SORET Françoise, <i>Gland</i> : Mme CAMUS Sandrine, <i>Jully</i> : M. AUBRIOT Mélanie, <i>Junay</i> : M. PROT Dominique, <i>Lézignes</i> : Mme LACROIX Audrey, M AUMAITRE Damien, <i>Mélisey</i> : Mme RONDOT Pascaline <i>Molosmes</i> : M. COLAS Alexandre, <i>Nuits-Sur-Armançon</i> : M. GIOTOPOULOU DAVID Athéna</p>
<p>Nombre de conseillers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En exercice : 75 - Présents : 62 - Absent(s) : 13 - Pouvoir(s) : 8 - Votants : 70 	<p><i>Pacy-Sur-Armançon</i> : Mme FRANCHE Céline, <i>Perrigny-Sur-Armançon</i> : M COQUILLE Eric, <i>Pimelles</i> : M. RETIF Adrien, <i>Ravières</i> : M. LETIENNE Bruno, M JULIEN Lionel <i>Roffey</i> : M. GAUTHERON Rémi, <i>Rugny</i> : M RONDOT Ludovic, <i>Sambourg</i> : M FOREY Bernard <i>Sennevoy-Le-Bas</i> : M VARAILLES Dominique, <i>Sennevoy-Le-Haut</i> : Mme JANISZEWSKI Stéphanie <i>Serrigny</i> : M BOSTEL Christophe, <i>Tanlay</i> : M. DELPRAT Eric, M. FERRARI Benoît, Mme YVOIS Caroline <i>Thorey</i> : M. POINSOT Nicolas, <i>Tissey</i> : M. SABOURIN Sébastien, <i>Tonnerre</i> : M. CLECH Cédric, M IPPOLITO SCHWAGER Lucas, Mme ORGEL Emilie, M LENOIR Pascal, Mme TOULON Sylviane, M DROULEZ Thomas, M NOEL Nicolas, M CHAISOY Benoît, Mme HAMON Anne-Sophie, M ROY Claude, M BARJOU Gilles, Mme BAILICHE Bahya, <i>Trichey</i> : Mme GRIFFON Delphine <i>Tronchoy</i> : M. PATEY Jean Marie, <i>Vézannes</i> : M. LHOMME Régis, <i>Vézignes</i> : M. PACAULT Philippe <i>Villiers-Les-Hauts</i> : Mme PETIT Clémence, <i>Villon</i> : M HERAUT Sylvain, <i>Viviers</i> : M PICQ Christian.</p> <p>Excusés avant donné pouvoir : <i>Tonnerre</i> Mme PRIEUR Chantal (ayant donné pouvoir à M BARJOU Gilles), Mme BENOIT Gaelle (ayant donné pouvoir à M DROULEZ Thomas), <i>Quincerot</i> : M. BETHOUART Serge (ayant donné pouvoir à Mme Delphine GRIFFON), <i>Yrouerre</i> : M ZANIN Alain (ayant donné pouvoir à M PICQ Christian), <i>Vireaux</i> : M. PONSARD José (ayant donné pouvoir à M Marc CALONNE), <i>Saint-Martin-Sur-Armançon</i> : M. LEMAIRE Benjamin (ayant donné pouvoir à M COLAS Alexandre), <i>Stigny</i> : Mme DOLLIER Anne (ayant donné pouvoir à M LENOIR Pascal) <i>Chassignelles</i> : Mme JERUSALEM Anne (ayant donné pouvoir à M PROT Dominique)</p>
<p>Délibération n° 51-2026</p>	<p>Absents excusés : <i>Gigny</i> : M. LANSAMAN Gérard, <i>Cry</i> : M HACQUIN Denis</p> <p>Absents non-excusés : <i>Tonnerre</i> : Mme BUELLONI Annaelle, <i>Dyé</i> : M. ROUGET Yves, Ne prend pas part au vote : Mme BOUFELAH Djamilia</p> <p>Secrétaire de séance : M DELPRAT Eric</p> <p>Date de convocation : mercredi 13 mai 2026</p>

Objet :

ADMINISTRATION GENERALE

Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE) de l'Armançon

Désignation des représentants

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les statuts de la Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne (CCLTB) ;
Vu le décret n° 2024-1276 du 31 décembre 2024 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de La Réunion, et des collectivités de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon ;
Vu l'arrêté interpréfectoral n° PREF/DCL/B3CL/2025/1246 en date du 10 décembre 2025 portant modification des statuts de l'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE) ;
Considérant que 48 communes de la CCLTB sont membres de l'EPAGE et qu'elles ont transmis leur représentant ou qu'à défaut de désignation, le maire est membre de droit ;
Considérant que l'article 6.1 des statuts de l'EPAGE précise que les délégués des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP) sont élus directement par leurs assemblées délibérantes et que chaque organe délibérant doit élire autant de délégués titulaires que de délégués suppléants.

Les délégués suppléants sont appelés à siéger au Comité Syndical avec voix délibérative en cas d'empêchement constaté d'un délégué titulaire. Tout délégué titulaire d'un EPCI-FP peut solliciter n'importe lequel des délégués suppléants de son EPCI-FP pour le représenter ;

Considérant que l'article 6.1 des statuts de l'EPAGE précise également que la révision du nombre de délégués au Comité Syndical entre en vigueur à compter du renouvellement intégral des organes délibérants des EPCI-FP membres sur la base du dernier recensement général de la population publié au Journal Officiel ;

Considérant que la population municipale de la CCLTB est fixée à 15 138 habitants, conformément aux chiffres authentifiés par décret publié au Journal Officiel de la République française et en vigueur au 1er janvier 2022 ;

Considérant que l'annexe n° 2 des statuts de l'EPAGE précise qu'une population effective de 14 000 à 15 999 habitants, il est nécessaire de désigner 8 délégués titulaires et 8 délégués suppléants ;

Monsieur le président propose 14 délégués parmi les 48 représentants des communes :

Titulaires	M CHAISY Benoit
	M COQUILLE Eric
	M GAUTHERON Rémi
	Mme LACROIX Audrey
	M MANSANTI Franck
	M PACAULT Philippe
	M PONSARD José
	M PROT Dominique
Suppléants	M COLAS Alexandre
	M COMET Clément
	Mme GALLET Dominique
	M GRAPIN Thomas
	M CADART Olivier
	M SEGADO Jean-Marie

Le président vérifie en séance si d'autres délégués sont candidats.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	70	pour
		contre
		abstention

PREND ACTE de la désignation par les 48 communes membres de leurs représentants aux collèges GEMAPI et ANIMATION de l'EPAGE, listés en annexe ;

DÉSIGNE parmi ces 48 membres, les 8 délégués titulaires et les 8 délégués suppléants appelés à représenter la CCLTB au Comité Syndical de l'EPAGE :

Titulaires	M CHAISY Benoit
	M COQUILLE Eric
	M GAUTHERON Rémi
	Mme LACROIX Audrey
	M MANSANTI Franck
	M PACAULT Philippe
	M PONSARD José
	M PROT Dominique
Suppléants	M COLAS Alexandre
	M COMET Clément
	Mme GALLET Dominique
	M GRAPIN Thomas
	M CADART Olivier
	M SEGADO Jean-Marie
	M FORGEOT Gilles
	M LETIENNE Bruno

PRÉCISE que ces désignations prennent effet immédiatement pour la durée du mandat des conseillers communautaires.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le président,
M CLECH Cédric

Le secrétaire de séance,
M DELPRAT Eric



Le président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).

Envoyé en préfecture le 25/05/2026

Reçu en préfecture le 25/05/2026

Publié le

ID : 089-200039642-20260519-51_2026-DE